



BUDGET 2022

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément au mandat qui lui a été confié par les dispositions légales en vigueur, la Commission de gestion du Conseil général de Vétroz (ci-après COGEST) a examiné le projet de budget 2022 de la Municipalité de Vétroz et vous adresse son rapport.

La COGEST a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum agendé au 13 décembre 2021 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2022 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique;
- les amendements proposés par la COGEST au budget.

En préambule de ce rapport, et pour déterminer avec précision la marge de manœuvre dont dispose le Conseil général, il convient de rappeler les bases légales qui régissent l'examen du projet de budget par le Conseil général sont **l'article 5** du règlement communal d'organisation (ci-après : RCO) **et l'article 37** du règlement du Conseil général du 19 juin 2017 (ci-après : RCG).

Il y est mentionné les choses suivantes :

- Le Conseil général vote le budget **rubrique par rubrique** (art. 5 al. 2 RCO et art. 37 al. 1 RCG)
- Seules les rubriques ...
 1. ... **figurant au budget...**
 2. ... **non liées...**
 3. ... **d'un montant supérieur à CHF 30'000.- ...**... peuvent être amendées par le Conseil général (art. 5 al. 3 RCO et art. 37 al. 3 RCG)
- Par rubrique, il faut entendre une rubrique comptable d'un compte de fonctionnement ou d'investissement correspondant au **dernier degré de précision** présenté dans le document proposé par le Conseil municipal (art. 5 al. 4 RCO et 37 al. 2 RCG)

Table des matières

Table des matières	2
1. COMPOSITION DE LA COGEST.....	4
2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST	4
3. ENTRÉE EN MATIÈRE.....	5
4. DOCUMENTATION	5
5. FINANCEMENTS SPÉCIAUX.....	6
6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST	7
6.1. Message du Conseil municipal	7
6.2. Comptes de fonctionnement	8
6.3. Comptes des investissements	10
6.4. Plan financier.....	10
7. AMENDEMENTS DE LA COGEST.....	10
8. CONCLUSIONS ET REQUÊTES PARTICULIÈRES DE LA COGEST.....	12
9. VOTE FINAL.....	14
10. ANNEXES	14
10.1. Indicateurs financiers.....	15
10.1.1. Taux d'endettement net	15
10.1.2. Degré d'autofinancement.....	15
10.1.3. Part des charges d'intérêts	15
10.1.4. Dette brute par rapport aux revenus	16
10.1.5. Proportions des investissements	16
10.1.6. Part du service de la dette	16
10.1.7. Dette nette par habitant en francs.....	17
10.1.8. Taux d'autofinancement.....	17
10.2. Amendements détaillés.....	17
10.2.1. Collaborateur (-trice) contentieux.....	17
10.2.2. Chef (-fe) de service de la cohésion et de la vie communautaire	18
10.2.3. Collaborateurs (-trices) pour l'UAPE Escale - Bresse	18

10.2.4.	Collaborateur (-trice) au service des constructions	18
10.2.5.	Chef (-fe) de section paysagiste	19
10.2.6.	Transports des élèves au CO	20

1. COMPOSITION DE LA COGEST

Pour l'examen du budget 2022, la COGEST s'est réunie dans la composition suivante :

Président	Daniel Roh (PLR)
Rapporteur	Xavier Berthouzoz (AV)
Membres et suppléants ayant siégés pour le budget 2022	Carole Larmandieu-Pianzola (PLR), Nadia Bogo-Aebi (AV), Cindy Papilloud (PDC), Pietro Falco (PDC), Florent Favre (PDC), Mathieu Fournier (PDC)

2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST

La commission s'est réunie au rythme de deux séances par semaine, afin d'analyser, proposer des amendements et préparer ce rapport.

19 octobre 2021	Entrée en matière, prise de connaissance de l'ensemble des documents et analyse en binômes des comptes de fonctionnement
21 octobre 2021	Travail en binômes des comptes d'investissements et établissement d'une liste de questions au Conseil municipal
25 octobre 2021	Séance commune avec le Conseil municipal
2 novembre 2021	Sélection des questions à intégrer au rapport final, lecture du plan financier 2023 - 2026
4 novembre 2021	Préparation des conclusions du présent rapport
8 novembre 2021	Préparation d'amendements
11 novembre 2021	Finalisation des amendements et lecture du pré-rapport
15 novembre 2021	Approbation du rapport final et des amendements, et vote final

3. ENTRÉE EN MATIÈRE

Lors de la séance du 19 octobre 2021, la COGEST a accepté l'entrée en matière sur le budget, à l'unanimité des six membres présents.

4. DOCUMENTATION

Le 14 octobre 2021, les documents ont été remis d'office à la COGEST par la Municipalité :

- Projet de budget 2022 selon le plan comptable MCH2 ;
- Annexes au budget 2022 relatives aux dépenses liées et non-liées ;
- Message du Conseil municipal au Conseil général ;
- Indicateurs financiers : définitions et calculs.

En date du 25 octobre 2021, les documents suivants ont été remis en complément au premier envoi par l'administration :

- Présentation du plan financier 2023 - 2026 ;
- Plan financier des investissements 2023 - 2026.

En date du 2 novembre 2021, les documents suivants ont été remis par la Municipalité suite à la séance commune entre le Conseil municipal et la COGEST :

- Budget 2022 des heures de nettoyage ;
- Détails des investissements de moins de CHF 20'000.00 projetés en 2022 et passés dans les comptes de fonctionnement.

Le 4 novembre 2021, la Municipalité a remis les documents suivants :

- Réponses à la liste des questions choisies pour le rapport de la COGEST ;
- Cinq cahiers des charges en lien avec les huit nouveaux engagements.

Le 8 novembre 2021, l'administration nous a transmis les échelles salariales de l'Etat du Valais correspondant à chaque engagement prévu.

En date du 9 novembre 2021, le responsable des finances nous a transmis la ventilation des heures du personnel des travaux publics dans les différentes rubriques du budget.

5. FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Pour rappel, les financements spéciaux sont régis au niveau cantonal par les art. 67 à 69 OGFCo. Ils consistent en des « moyens financiers affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée » (art. 67 al. 1 OGFCo).

L'art. 69 OGFCo dispose notamment que « les avances aux financements spéciaux sont remboursées ou amorties dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par les futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée ».

En l'espèce, la commune de Vétroz comprend quatre comptes des financements spéciaux, respectivement les rubriques n°s 71 (Alimentation en eau), 72 (Traitement des eaux usées), 73 (Gestion des déchets) et 8190 (Irrigation).

Il est à noter que les règlements communaux relatifs à ces rubriques datent de 2020 (eau potable), 2018 (déchets), 2011 (eaux usées), et 1984 (irrigation).

Voici l'état des comptes des financements spéciaux présentés au sein du budget 2022 :

	Eau po-table	Eaux usées	Déchets	Irrigation
Rubrique	71	72	73	8190
Recettes	787'800.00	1'136'500.00	807'500.00	401'400.00
Charges monétaires	375'300.00	1'111'800.00	773'300.00	219'800.00
Résultat avant amortissement	412'500.00	24'700.00	34'200.00	181'600.00
Amortissements	308'900.00	231'900.00	53'700.00	181'600.00
Résultats nets	103'600.00	- 207'200.00	- 19'500.00	0.00
Prélèvements financ. spéciaux	-	- 207'200.00	- 19'500.00	-
Attributions financ. spéciaux	103'600.00	-	-	-
A charge comptes fonctionnement	-	-	-	-

La COGEST remarque que les comptes de financements spéciaux « eaux usées » et « déchets », présentent au budget 2022 des insuffisances de financement, respectivement de CHF 207'200.00 (eaux usées) et CHF 19'500.00 (déchets). Nous constatons que les amortissements plombent le compte « Eaux usées », tandis que celui des déchets reste relativement stable d'année en année même s'il n'est toujours pas à l'équilibre. Le compte de financement spécial pour l'eau potable montre quant à lui un excédent de CHF 103'600.00.

Lors de la séance de formation sur les finances communales, le SAIC nous avait présenté un tableau Excel permettant de suivre les amortissements de chaque compte sur les huit dernières années. La COGEST aimerait à l'avenir que ce tableau fasse partie des documents remis pour son analyse, afin de se déterminer sur la justesse des taxes prévues.

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST

Pour faciliter la lecture des questions-réponses, voici des explications sur les différents codes. La numérotation des questions et réponses ne se suivent pas, car nous ne les avons pas toutes reprises dans le rapport. Seule une sélection des questions les plus pertinentes ont été retenues pour ce dernier, l'ensemble des questions posées et des réponses reçues peuvent être obtenues, par courriel, auprès du rapporteur de la COGEST.

Q + numéro et description de la rubrique = question initiale

R = réponse du Conseil Municipal

C = compléments oraux reçus lors de la rencontre du 25 octobre

6.1. Message du Conseil municipal

Q1 : Actions cité de l'énergie : quels types d'actions sont prévues derrière ce libellé ?

R1 : En 2022, nous prévoyons :

- De mandater un délégué à l'énergie (discussion en cours avec OIKEN et autres prestataires) pour environ CHF 38'000.—
- De préparer le ré-audit 2023 de la cité de l'énergie pour environ CHF 10'000.— (accompagnement de la conseillère cité de l'énergie)
- De continuer le subventionnement des vélos pour environ CHF 20'000.—
- De réaliser le festival de la transition énergétique et autres mesures du défi avec un budget d'environ CHF 50'000.—

C1 : Fabien Papilloud : projet de mandater en 2022 un délégué énergie pour CHF 38'000.00 via Oiken. Aide pour des études comme la consommation énergétique des bâtiments. Préparation d'un ré-audit du label Cité de l'énergie. Continuer le subventionnement de l'achat des vélos électriques. Organisation d'un festival de transition énergétique.

Q2 : Création de huit nouveaux postes : serait-il possible d'obtenir les cahiers des charges de tous les nouveaux postes ?

R2 : Les cahiers des charges vous seront transmis dans les meilleurs délais.

C2 : Olivier Cottagnoud va regarder ceux qui existent et les transmettra ultérieurement.

6.2. Comptes de fonctionnement

Q3 : 0220.3102.00 Publications officielles : pour quelle raison une telle hausse ?

Remarque : au niveau annonces officielles, il serait judicieux d'insérer les dates de séances du Conseil général dans le Vétrozsperspective -> à voir avec Pierre-Michel Venetz pour transmettre ce genre d'informations pour publication

R3 : Cela fait partie du nouveau programme de législature, le Conseil municipal souhaite mettre l'accent sur une meilleure communication interne et externe et a prévu un budget plus conséquent à cet effet.

Q9 : 2120.3133.00 : Maintenance informatique : hausse de CHF 118'000 à CHF 136'000 alors que le contrat pour le cloud des écoles a été résilié. Pour quelle raison ?

R9 : Le contrat pour le cloud a été officiellement résilié après la date de bouclage du budget. Pour cette raison la maintenance informatique est évaluée sur la base de l'année précédente soit environ CHF 115'000 pour les sessions Cloud, CHF 6'000.- pour l'interconnexion des écoles et CHF 15'000.- pour la location de TBI. Cependant, les nouveaux coûts de la nouvelle structure ne sont pas encore clairement définis et donc difficilement chiffrables.

Q12 : 3290.3637.00 Encouragement à la culture : les comptes 2020 indiquent des charges de moins de CHF 5'000.00 alors que le budget 2022 est nettement supérieur à CHF 23'200.00. A quoi sera dévolu ce montant ?

R12 : En 2020 à cause du COVID, bon nombre des animations ont été annulées. Le budget est en légère hausse par rapport au budget 2021. Une journée pour les nouveaux retraités, ainsi qu'un spectacle, hors saison, ont notamment été programmés. Ces deux événements font partie du nouveau programme de législature.

Q13 : 3410.3010.00 Personnel technique et maintenance : pourquoi prévoit-on une augmentation de CHF 44'000.00 dans cette rubrique ?

R13 : Cette modification est due à la nouvelle imputation des femmes de ménages selon les heures estimées pour l'année 2022 pour chaque fonction. La charge des salaires des femmes de ménage pour cette rubrique est de l'ordre de CHF 117'500.—. Pour l'année 2021, deux femmes de ménages étaient imputées dans ce service pour un montant de CHF 75'000.—.

Q16 : 5440.3101.00 Frais de matériel animation socio-culturelle : pour quelle raison un tel écart avec les comptes 2020 et le budget 2021 ?

R16 : Les coûts supplémentaires concernent principalement l'achat de matériel pour le secteur enfant et le secteur adolescent (CHF 12'000.— contre CHF 3'000.— l'année 2021).

Q17 : 5452.3101.01 Frais de matériel animation crèche L'Escale : pour quelle raison une telle hausse ?

R17 : Ce compte regroupe les charges de fonctionnement pour l'UAPE de l'Escale. Cette rubrique sera séparée en plusieurs comptes dans un proche avenir (probablement pour le budget 2023) afin que le détail soit plus clair, mais le temps a manqué cette année lors de la mise en place du MCH2. La charge principale est due au frais des repas qui sont servis aux enfants, ce montant représente CHF 128'000.—, en augmentation par rapport à 2021 car la nouvelle UAPE de Bresse a été prise en compte dans le budget.

Q22 : 8190.4240.01 Taxes annuelles d'irrigation (variables) revenus : d'où viennent ces revenus ? Pourquoi sont-ils absents en 2020 ?

R22 : Ces revenus correspondent aux taxes que l'on devrait facturer afin d'autofinancer ce service. Ils ont été portés au budget avec l'objectif de revoir le règlement d'irrigation afin de pouvoir solutionner le déficit actuel. La même approche avait été effectuée lors de l'élaboration du budget 2021.

Q23 : 9110.40 Revenus fiscaux : les comptes 2020 affichent un résultat de CHF 3'309'969.07. Le budget 2022 est à CHF 2'216'000.00, soit plus d'un million en dessous des entrées pour l'année 2020. Pourquoi est-ce que la commune table sur ce revenu largement inférieur, qu'en est-il des comptes provisoires 2021 dans ce domaine ?

R23 : Les revenus fiscaux pour les personnes morales ont déjà été largement revus à la hausse, sur la base de la dernière taxation en vigueur à savoir 2019, avant le COVID. Au budget 2021, le montant des recettes fiscales pour les personnes morales étaient de CHF 1'483'000.— contre CHF 2'216'000.— pour l'année 2022. Comme déjà expliqué dans le message du Conseil municipal sur les comptes 2020, les CHF 3'309'969.07 de recettes fiscales ne sont pas représentatifs de la capacité fiscale annuelle de la municipalité. L'évaluation de la provision des recettes fiscales 2018 était bien inférieure à la réalité, des recettes supplémentaires de CHF 870'863.17 se sont reportées sur les comptes 2020 et améliorent donc ces derniers.

Q24 : 9630.3010.00 Personnel d'exploitation et conciergerie : malgré les multiples remarques de la COGEST par rapport aux décomptes des heures des femmes de ménage, ce poste est prévu à la hausse.

R24 : La réponse est identique à la question 13, le planning des horaires de nettoyage prévu vous est transmis en annexe.

6.3. Comptes des investissements

R26 : 0220.5060.01 Parc informatique : quels types d'investissements sont-ils projetés avec les CHF 68'000.00 ?

R26 : Nous souhaitons démarrer avec les études en lien avec le programme de législature :

- Créer un guichet virtuel performant
- Développer les outils de communication numérique
- Introduire une plateforme collaborative de travail

Ainsi que de procéder à l'installation/paramétrage de certains modules (Bâtiments, GED, consultation des comptes/budgets en ligne, etc.). En parallèle, nous avons demandé des offres chez T2i pour qu'ils hébergent nos applications en mode SaaS. Ce point pourrait avoir une influence sur Dialogue Logique ainsi que certains investissements.

Q31 : 8190.5020.00 Réseau d'irrigation : quels secteurs seront équipés ?

R31 : Le détail figure dans les rubriques 8190.5020.00XX.

6.4. Plan financier

Q32 : Rubrique : Finance et impôts MCH 9630 – réalisation fiches d'actions : Un montant de CHF 50'000.00 est prévu annuellement de 2023 à 2026, à quoi ce dernier correspond-il ?

R32 : Il s'agit des travaux estimés pour les améliorations à apporter sur les bâtiments communaux suite aux études énergétiques qui auront lieues sur l'année 2022.

7. AMENDEMENTS DE LA COGEST

8 nouveaux postes sont prévus au budget 2022, à savoir :

- un poste de collaborateur(trice) financier pour la gestion du contentieux à 50% au sein de l'administration communale dès le 1er janvier 2022
- un poste d'agent de police à 100% dès le 1er décembre 2021,
- un poste de chef(fe) de section paysagiste à 100% aux travaux publics dès le 1er janvier 2022,
- un poste de chef(fe) de service de la cohésion et de la vie communautaire à 60% dès le 1er janvier 2022
- deux postes de collaborateurs(trices) à 80% et un d'auxiliaire à 50% auprès de la nouvelle UAPE de l'école de Bresse, dès le 1er janvier 2022

- un poste de collaborateur(trice) à 60% au service des constructions dès le 1er janvier 2022.

Suite à notre demande, nous avons reçu une partie des cahiers des charges. Nous constatons avec étonnement que certains d'entre eux ont été créés suite à notre requête et qu'ils n'existaient pas auparavant. Cela nous interpelle sur l'analyse en amont des besoins liés aux postes mis au concours compte tenu de l'augmentation du volume des charges du personnel, soit plus de CHF 700'000.00.

Nous sommes en période de forts investissements et la commune est en déficit. Il est important de se limiter au strict nécessaire au niveau des coûts de fonctionnement, car ces derniers sont reportés d'année en année. Le Conseil général étant dans l'incapacité de pouvoir créer une rubrique ou amender celle concernant l'audit communal, nous proposons au Conseil municipal d'allouer via une demande de crédit supplémentaire un budget pour des assessments externes des services pour lesquels une augmentation de poste est envisagée. A l'avenir, cela permettra à la COGEST et au Conseil général d'avoir un rapport détaillé des situations et des besoins nécessaires. A l'heure actuelle, ce n'est pas le cas, aucune justification, ni analyse à priori ne nous est fournie. Dans ce sens, nous vous proposons donc d'amender les créations de postes suivants (voir détails dans les annexes) :

- un poste de collaborateur(trice) financier pour la gestion du contentieux à 50% au sein de l'administration communale dès le 1er janvier 2022
- un poste de chef(fe) de section paysagiste à 100% aux travaux publics dès le 1er janvier 2022,
- un poste de chef(fe) de service de la cohésion et de la vie communautaire à 60% dès le 1er janvier 2022
- deux postes de collaborateurs(trices) à 80% et un d'auxiliaire à 50% auprès de la nouvelle UAPE de l'école de Bresse, dès le 1er janvier 2022,
- un poste de collaborateur(trice) à 60% au service des constructions dès le 1er janvier 2022

Ces amendements concernent uniquement les rubriques dédiées aux charges du personnel, et impacteront indirectement également les rubriques concernant les charges sociales. Pour information, cela représente pour un montant de CHF 100'000.00 des charges salariales une équivalence d'environ CHF 25'000.00 dans les charges sociales. Afin de faciliter le déroulement des votes, ces dernières n'ont pas été amendées.

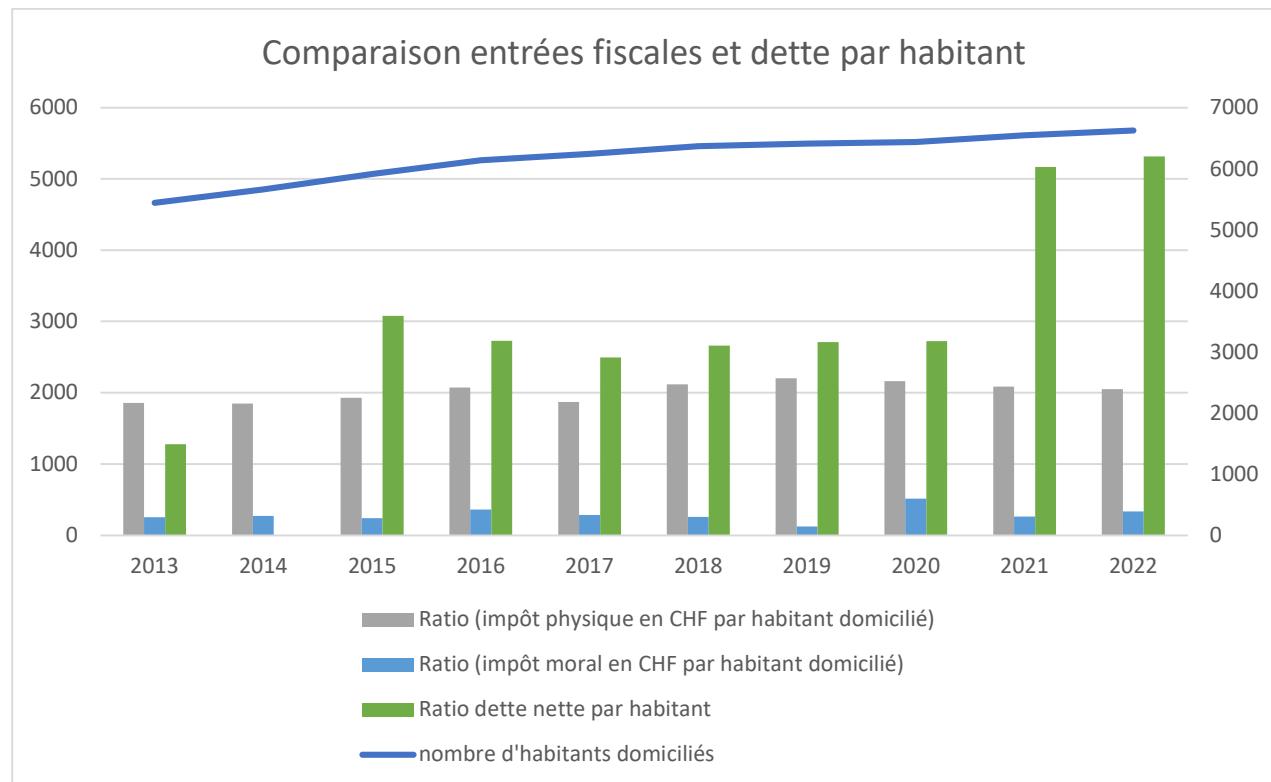
Suite à des assessments montrant des besoins bien définis et nécessaires, la COGEST sera ouverte à une entrée en matière et validera, le cas échéant, des demandes de crédits supplémentaires pour ces postes.

En plus des amendements cités précédemment, la COGEST propose de réallouer le montant permettant aux élèves du CO de bénéficier d'un abonnement de transports publics étendus jusqu'à Sion, comme précédemment. Nous avons une responsabilité en tant que politiciens de préparer l'avenir. Donnons à nos enfants le goût des transports publics, surtout que notre commune finance depuis deux ans maintenant des cadences plus élevées pour les cars postaux.

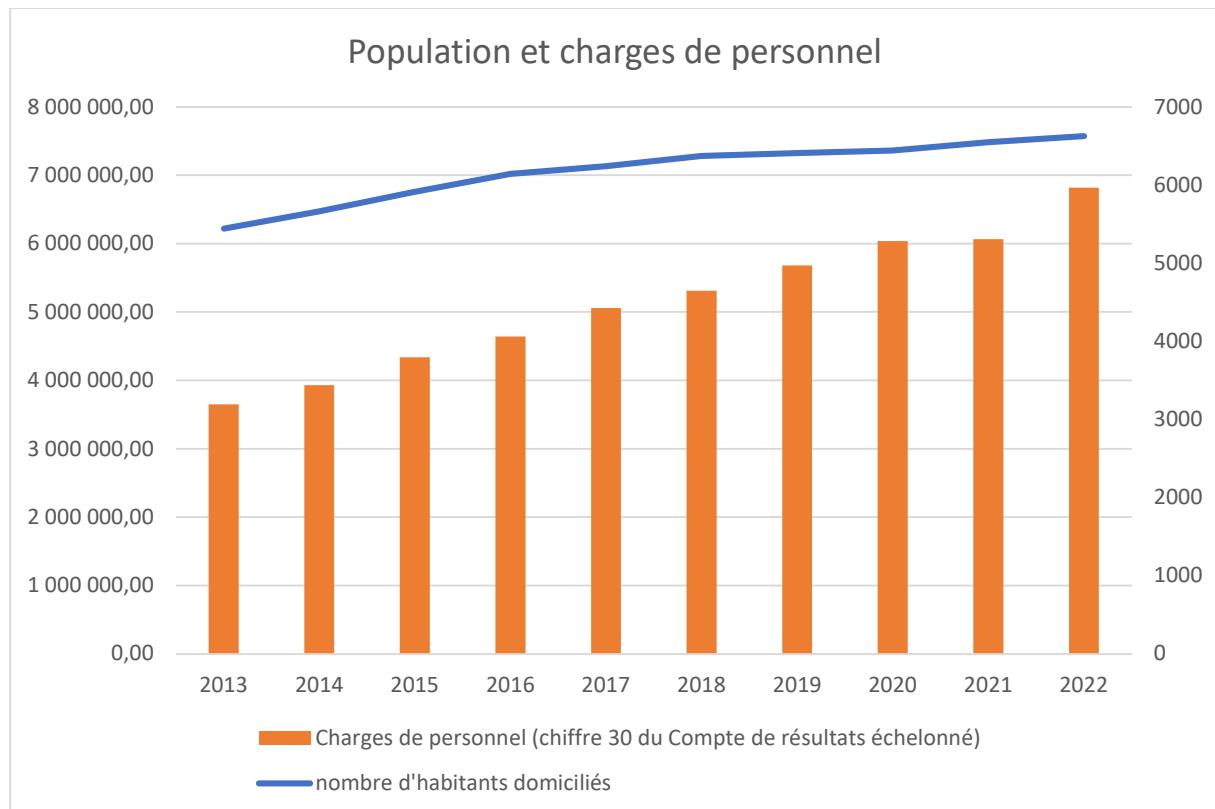
8. CONCLUSIONS ET REQUÊTES PARTICULIÈRES DE LA COGEST

La COGEST remercie le service financier communal pour son travail et pour sa disponibilité. Nous constatons que la commune a fait des efforts dans le budget 2022, tel que proposé, afin de rester raisonnable, hormis dans les nouveaux engagements du personnel. Les investissements sont massifs mais cohérents avec les besoins communaux.

Pour les futurs budgets, nous encourageons la Commune à mener une réflexion sur une indexation du coefficient d'impôt avec la dette par habitant. Les forts investissements à venir amèneront à un fort endettement de la Commune et de ses habitants. Le fait d'indexer notre coefficient permettrait une meilleure gestion des entrées fiscales. Cela leverait également le tabou lié à l'augmentation de ce taux qui serait dès à présent lié à un indicateur.



Les engagements massifs au sein de l'administration communale interpellent la COGEST. Nous rappelons que ces coûts sont amenés à rester au budget d'année en année et impactent les comptes à long terme, contrairement aux investissements. Nous encourageons la Commune à mener une réflexion sur la façon d'évaluer ses besoins en personnel et d'envisager des services intercommunaux dans certains domaines ce qui permet d'optimiser les coûts, d'avoir une masse critique et de garder une autonomie communale dans d'autres domaines.



La COGEST demande de séparer les frais des intervenants tiers mandatés par la commune d'avec ceux du personnel communal permanent afin d'en suivre l'évolution. Dans certains comptes et certaines rubriques, ce n'est pas le cas alors que dans d'autres tout est clairement séparé.

Vu que le cloud pour l'école a été résilié en octobre 2021, nous comprenons qu'il est difficile de se projeter en 2022. Néanmoins, nous espérons que l'argent économisé dans l'informatique pour les écoles sera réaffecté dans les autres secteurs de cette dernière.

Suite à l'engagement anticipé d'un nouveau policier communal, la COGEST espère que la nouvelle organisation intercommunale amènera une extension des heures de présence de la police auprès des citoyens le soir et les week-ends pour amener une véritable plus-value sécuritaire.

La culture, les loisirs et le culte font partie de la vie du village et sont importants pour toutes les couches sociales. La commission constate qu'il n'y aura aucun investissement dans le plan financier de 2023 à 2026. Il est clair que les forts investissements dans d'autres domaines limitent les possibilités mais il faut néanmoins trouver un juste milieu entre des projets coûteux et aucun investissement.

9. VOTE FINAL

À l'unanimité des sept membres présents, la COGEST a validé les six amendements proposés, ainsi que ce rapport tel que présenté.

Suite aux divers votes, la COGEST recommande au Conseil général d'accepter le budget 2022 ainsi que ses amendements.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 15 novembre 2021.

Le Président

DANIEL ROH



Le Rapporteur

XAVIER BERTHOUZOZ



10. ANNEXES

10.1. Indicateurs financiers

10.1.1. Taux d'endettement net

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Taux d'endettement net		2021	2022	Moyenne
Dette nette / revenus fiscaux		x	218.61 %	x
Valeurs indicatives	< 100 %	bon		
	100 % à 150 %	suffisant		
	> 150 %	mauvais		

10.1.2. Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Degré d'autofinancement		2021	2022	Moyenne
Autofinancement / investissements		26.7%	33.31 %	30 %
Valeurs indicatives	> 100 %	haute conjoncture		
	80 à 100 %	cas normal		
	50 à 80 %	récession		

10.1.3. Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Part des charges d'intérêts		2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets / revenus courants		x	0.11 %	
Valeurs indicatives	0 % - 4%	bon		
	4 % à 9 %	suffisant		
	> 9%	mauvais		

10.1.4. Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Dette brute par rapport aux revenus		2021	2022	Moyenne
Dette brute / revenus courants		203.7 %	184.68 %	194.19 %
Valeurs indicatives	< 50 %	très bon		
	50 à 100 %	bon		
	100 à 150 %	moyen		
	150 à 200 %	mauvais		
	> 200 %	critique		

10.1.5. Proportions des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

Proportions des investissements		2021	2022	Moyenne
Investissements bruts / dépenses totales		x	34.16 %	x
Valeurs indicatives	< 10 %	effort d'investissement faible		
	10 à 20 %	effort d'investissement moyen		
	20 à 30 %	effort d'investissement élevé		
	> 30 %	effort d'investissement très élevé		

10.1.6. Part du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Part du service de la dette		2021	2022	Moyenne
Service de la dette / revenus courants		x	15.15 %	x
Valeurs indicatives	< 5 %	charge faible		
	5 à 15 %	charge acceptable		
	> 15 %	charge forte		

10.1.7. Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Dette nette par habitant en francs	2021	2022	Moyenne
Dette nette / population résidante permanente	5'170 CHF	5'317 CHF	5'244 CHF
Valeurs indicatives	< 0 CHF	patrimoine net	
	0 à 1'000 CHF	endettement faible	
	1'001 à 2'500 CHF	endettement moyen	
	2'501 à 5'000 CHF	endettement important	
	> 5'000 CHF	endettement très important	

10.1.8. Taux d'autofinancement

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Taux d'autofinancement	2021	2022	Moyenne
Autofinancement / revenus courants	12.9 %	8.9 %	10.9 %
Valeurs indicatives	> 20 %	bon	
	10 à 20 %	moyen	
	< 10 %	mauvais	

10.2. Amendements détaillés

10.2.1. Collaborateur (-trice) contentieux

Commission de gestion du Conseil général de Vétroz - Budget 2022 - Amendement



Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
0210.3010.00	Personnel des finances et contributions	279'600.00 CHF	250'600.00 CHF	29'000.00 CHF

Argumentation de la COGEST :

Etant donné que notre responsable des finances est nouvellement arrivé à ce poste, il serait nécessaire de prendre un peu de temps avant de réévaluer les besoins en personnel liés à ce dicastère, l'année ayant particulièrement été chargée pour ce dernier (MCH2).

10.2.2. Chef (-fe) de service de la cohésion et de la vie communautaire

Commission de gestion du Conseil général de Vétroz - Budget 2022 - Amendement



Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
5440.3010.00	Animation socio-culturelle	143'900.00 CHF	81'900.00 CHF	62'000.00 CHF

Argumentation de la COGEST :

Afin d'établir la nécessité d'un poste de responsable dans ce dicastère, un assessment serait bienvenue afin de déterminer les besoins actuels et futurs.

10.2.3. Collaborateurs (-trices) pour l'UAPE Escale - Bresse

Commission de gestion du Conseil général de Vétroz - Budget 2022 - Amendement



Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
5452.3010.00	Personnel UAPE L'Escale	406'800.00 CHF	303'300.00 CHF	103'500.00 CHF

Argumentation de la COGEST :

Avec la création de la nouvelle UAPE de Bresse, il faudra prendre en compte s'il y a un transfert des enfants du centre du village vers cette nouvelle structure d'accueil ou une augmentation des places disponibles. De plus, étant donné que nous n'avons pas d'informations sur la date d'ouverture de l'UAPE de Bresse, il nous semble disproportionné de mettre un tel montant au budget 2022.

Un assessment dans ce domaine permettrait d'évaluer les besoins en personnel et l'évolution de ces dernières plus finement.

Cette dépense n'est pas dans les frais liés au projet d'agrandissement de Bresse. Seule une hausse pour les femmes de ménage à hauteur de CHF 35'000.00 a été annoncée.

10.2.4. Collaborateur (-trice) au service des constructions

Commission de gestion du Conseil général de Vétroz - Budget 2022 - Amendement



Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
7900.3010.00	Personnel administratif	274'100.00 CHF	170'800.00 CHF	103'300.00 CHF

Argumentation de la COGEST :

Dans cette rubrique la commune nous annonce un poste supplémentaire de collaborateur au service des constructions entre 50 et 60 %. Or selon l'échelle des salaires de l'Etat du Valais, cela correspond à un montant de CHF 38'347.00 (hors parts d'expérience) qui est largement inférieur aux augmentations prévues dans le budget 2022. Nous ne savons pas d'où proviennent les CHF 60'000.00 supplémentaires du budget.

Pour ce poste, malgré notre demande, aucun cahier des charges ne nous a été fourni par la commune.

10.2.5. Chef (-fe) de section paysagiste

Commission de gestion du Conseil général de Vétroz - Budget 2022 - Amendement



Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
0290.3010.00	Personnel entretien bâtiment administratif	92'400.00 CHF	87'400.00 CHF	5'000.00 CHF
3410.3010.00	Personnel technique/maintenance	164'000.00 CHF	157'000.00 CHF	7'000.00 CHF
6150.3010.00	Personnel d'exploitation	533'200.00 CHF	490'200.00 CHF	43'000.00 CHF
6170.3010.00	Personnel d'exploitation	64'900.00 CHF	54'900.00 CHF	10'000.00 CHF
7300.3010.00	Personnel administratif des services généraux	132'900.00 CHF	112'900.00 CHF	20'000.00 CHF
7710.3010.00	Personnel d'exploitation	20'000.00 CHF	15'000.00 CHF	5'000.00 CHF
7410.3010.00	Personnel d'exploitation	59'800.00 CHF	49'800.00 CHF	10'000.00 CHF
TOTAL				100'000.00 CHF

Argumentation de la COGEST :

Vu la clé de répartition particulière aux Travaux publics (voir pièce jointe), ce poste est ventilé dans de multiples rubriques. Nous avons pris les rubriques principales et arrondi les pourcentages afin de nous rapprocher de la réalité.

Nous vous proposons, sous réserve d'un amendement dans une autre rubrique concernée, de voter tous ces amendements en bloc, car ils concernent un seul et unique poste. L'acceptation de l'amendement sous la rubrique 0290.3010.00 validera de facto les amendements des autres rubriques concernées.



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Equipe des travaux : ventilation des heures travaillées et des charges sociales 2022 (hors BX, JV, DN, BD)

Centres de charge	Code	Cumul fin 12/19	Cumul fin 12/20	Moyenne 19/20	Budget 2022	En %
Bâtiments administratifs	090	481.50	425.00	453.25	450.00	3.76%
Ecoles primaires	210	12.00	178.00	95.00	100.00	0.83%
Terrains de sport	340	1 074.00	627.00	850.50	850.00	7.10%
Routes communales	620	6 087.00	4 019.00	5 053.00	4 950.00	41.32%
Dépôts et ateliers	622	566.00	1 436.00	1 001.00	1 100.00	9.18%
Eau potable	700	200.50	158.50	179.50	280.00	2.34%
Eaux usées	710	52.00	43.00	47.50	50.00	0.42%
Traitement des déchets	720	2 349.00	2 310.50	2 329.75	2 350.00	19.62%
Cimetières	740	486.00	329.00	407.50	400.00	3.34%
Correction des eaux	750	1 061.38	1 420.00	1 240.69	1 100.00	9.18%
Irrigation	801	297.00	197.50	247.25	250.00	2.09%
Immeubles du patrimoine financier	942	157.00	19.50	88.25	100.00	0.83%
Total heures	---	12 823.38	11 163.00	11 993.19	11 980.00	100%

Fait à Vétroz, le 13 juillet 2021 / JG

10.2.6. Transports des élèves au CO**Commission de gestion du Conseil général de Vétroz - Budget 2022 - Amendement**

Compte	Rubrique	Montant budgétisé	Montant amendé	Différence
2130.3130.00	Transport des élèves au CO	150'000.00 CHF	186'000.00 CHF	36'000.00 CHF

Argumentation de la COGEST :

Les abonnements des transports publics des élèves du cycle d'orientation doivent être étendus jusqu'à Sion, comme précédemment. Nous avons une responsabilité comme politiciens de préparer l'avenir. Donnons à nos enfants le goût des transports publics, surtout que notre commune finance des cadences élevées.